

2°) Provenance des animaux (cocher la case correspondante)

Prélèvement dans le milieu naturel

* (préciser le lieu) :

* En cas de prélèvement en milieu naturel dans un département autre que celui du lâcher, merci de joindre l'autorisation de prélèvement validée par la DDT compétente

Elevage(s) :

N° d'agrément élevage, nom du propriétaire :

adresse complète :

téléphone :

3°) Destination géographique des animaux - identification du lieu d'arrivée

.....

4°) Modalités techniques de l'opération et engins autorisés

.....

N° d'agrément de transport fourni par la DDCSPP :

Nom du responsable de l'opération sur le lieu de prélèvement et/ou de l'introduction située dans le département du Cher, si différent du demandeur :

Adresse :

Tél. : mail :

5°) Période(s) de la capture :

.....

6°) Période(s) de l'introduction :

.....

☞ Accord du propriétaire ou du détenteur du droit de chasse du lieu de lâcher ou de prélèvement des animaux.

J'atteste que je bénéficie de l'accord du (des) propriétaire(s) ou du (des) détenteur(s) de droit de chasse sur les terrains concernés par l'introduction et/ou le prélèvement dans le milieu naturel.

A le Signature du demandeur

Partie réservée au service instructeur

☞ Avis de la Fédération des Chasseurs du Cher

Favorable Défavorable

Date Signature Cachet

☞ Avis de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage

Favorable Défavorable

Date Signature Cachet

NB

- ❖ Toute demande doit être adressée à la DDT **au plus tard 15 jours avant** le prélèvement et/ou l'introduction de gibier dans le milieu naturel dans le même département. Ce délai est porté à 1 mois lorsque le prélèvement n'est pas réalisé dans le même département que l'introduction.
- ❖ Dans tous les cas, un bilan devra être retourné à la DDT en mentionnant le nombre d'animaux transportés s'il est différent du nombre autorisé et en précisant le numéro d'identification des animaux. L'envoi du bilan conditionnera l'obtention de prochaines demandes.

La présente demande doit être retournée à la direction départementale des Territoires du Cher
Service environnement et risques – 6, place de la Pyrotechnie – CS 20001 – 18019 BOURGES Cedex
Tél : 02.34.34.62.31 – Fax : 02.34.34.63.04